



MAIRIE
AUFFREVILLE-BRASSEUIL
78930 - ☎ 01.34.77.11.68

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
en date du 4 décembre 2019

L'an deux mil dix-neuf,
Le quatre décembre, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Serge Ancelot, Maire.

Étaient présents : Mrs Bellali, Legrand, Mathieu, Resende Marquès, Torchet, Prattico et Mmes Deseine, Guigard et Tcherkès

Absents excusés : Mr Jean (pouvoir à Mr Ancelot), Mme Cousin

Secrétaire de séance : Mme Guigard

☆☆☆☆☆

Le Conseil Municipal,
à l'unanimité :

⇒ **DÉCIDE** de procéder au vote des crédits suivants sur le budget primitif 2019 :

DEPENSES FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	DEPENSES
11	60612	ENERGIE ELECTRICITE	10 000 €
11	6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	2 215 €
11	611	CONTRATS	10 000 €
11	61521	TERRAINS	10 000 €
11	615221	BATIMENTS PUBLICS	10 000 €
11	61551	MATERIEL ROULANT	10 000 €
11	6156	MAINTENANCE	10 000 €
11	6161	MULTIRISQUES	500 €
11	6228	DIVERS	238 €
11	6281	CONCOURS DIVERS	176 €
12	6413	PERSONNEL NON TITULAIRE	7000 €
12	6451	COTISATION URSSAF	4000 €
12	6453	COTISATION CAISSE DE RETRAITE	500 €
12	6456	VERSEMENT AU FNC	752€
12	6474	VERSMENT AUX AUTRE ŒUVRES	677 €
67	673	TITRES ANNULÉS	1000 €
		TOTAL	77 058 €

RECETTES FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	RECETTES
13	6419	REMBOURSEMENT REMUNERATION	2 950 €
70	70311	CONCESSION CIMETIERE	2 450 €
73	73111	IMPOTS ET TAXES	5 779 €
73	7318	AUTRES IMPOTS LOCAUX	970 €
74	7411	DOTATION FORFAITAIRE	64 €
74	74121	DOTATION SOLIDARITE RURALE	2 928 €
74	7482	COMPENSATION PERTE TAXE	55 238 €
74	74834	ETAT COMPENSATION	208 €
74	74835	ETAT COMPENSATION	5262 €
74	7484	DOTATION DE RECENSEMENT	1209 €
TOTAL			77 058 €

- ⇒ **DÉCIDE** d'attribuer **pour la période du 12 août au 31 décembre 2019** à Madame Béatrice POMMAREDE, Trésorier Payeur de Mantes-la-Jolie le taux de 100 % de l'indemnité de conseil.
- ⇒ **ACCEPTE** d'acquérir la parcelle C 216 appartenant à Mr et Mme LARIVE au prix de 1 000 € (estimation des services des domaines), **PRÉCISE** que les frais d'enregistrement seront à la charge de la commune, **DEMANDE** l'enregistrement au service des hypothèques de la modification du parcellaire cadastral et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes administratifs et l'ensemble des pièces annexes nécessaires.

Ainsi fait et délibéré,

Le Conseil Municipal est informé :

- ⇒ Qu'une pierre du mur de la chapelle a été descellée probablement par le passage d'un véhicule et qu'il convient de solliciter un maçon pour effectuer la réparation.
- ⇒ Qu'un porte manteaux sera installé dans les sanitaires publics.
- ⇒ De l'avancée des travaux réalisés au Moulin de Brasseuil pour réduire les nuisances.

Fait à Auffreville-Brasseuil, le 5 décembre 2019,
Le Maire,
Serge ANCELOT

